

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

# JOURNAL D'HYGIENE POPULAIRE

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

VOL. I.

MONTREAL, 1er. FÉVRIER 1885.

No. 18.

## A VIS.

Toute personne qui renvoie un journal est tenue d'en payer les arrérages qu'elle doit sur abonnement, ou autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé le tout (décision judiciaire).

MM. les abonnés sont priés de donner à l'Administrateur avis de leur changement de résidence et d'avertir immédiatement s'il survenait quelque retard dans la réception ou quelque erreur dans l'adresse du journal.

Les manuscrits acceptés sont la propriété du journal.

L'abonnement au journal est de \$1.50 par année, payable d'avance. Ce montant peut-être remis par lettre à l'adresse : Dr J. I. Desroches, No 189 rue Amherst, ou Boîte 2027, Bureau de Poste Montréal.

Les conditions d'annonces se réglent de gré à gré. Pour toute information s'adresser au Dr J. M. Beausoleil, No 66 rue St-Denis, ou Boîte 2027, Bureau de Poste Montréal.

Notre agent, M. Ed. Chevalier visitera, durant le mois de Février, nos abonnés de la ville et donnera un thermomètre, à ceux qui lui feront remise de \$1.50, prix du Journal pour l'année courante.

## CIRCULAIRE.

concernant les maladies contagieuses surtout la variole, scarlatine, rougeole, fièvres typhoïdes, diphtérie, typhus choléra.

Les autorités sanitaires de la Cité ont décidé d'adopter des mesures préventives contre les maladies contagieuses qui font tous les ans un nombre assez considérable de victimes, parmi lesquelles nous avons souvent à déplorer la perte de citoyens utiles à la Société.

Comme membre d'une profession qui s'est toujours montrée la plus dévouée à promouvoir dans tous les pays les intérêts de la santé publique, les autorités sanitaires ont la confiance que vous voudrez bien co-opérer cordialement avec elles et les aider dans leurs efforts.

En vous conformant au règlement qui a trait aux maladies contagieuses, l'intention des autorités en mettant ce règlement en force n'est pas d'intervenir dans le traitement du médecin des familles, mais seulement de faire rechercher les causes de ces maladies et de prendre des mesures de prévention. Il est reconnu que la mauvaise qualité de l'eau, les caves malsaines, l'encombrement dans les habitations, le mauvais état des alentours des maisons, le lait contenant des germes de contagion sont autant de causes de ces maladies.

La moindre ouverture (ou fissure) dans

les canaux et dans les nombreux tuyaux si compliqués, dont on fait usage de nos jours pour l'accommodement des familles, peut-être une source féconde de dangers pour la santé. Nous ne voulons pas dire par là que les gaz des canaux sont par eux-mêmes une cause directe de contagion, mais ces gaz étant souvent le véhicule de la contagion peuvent s'introduire même imperceptiblement dans nos maisons.

Nous aurions en recevant ces rapports des maladies contagieuses, une idée exacte du caractère et de l'étendue des maladies qui prévalent; on pourrait en outre plus facilement étudier les causes de ces maladies relativement au drainage public et privé, à la nature du sol, à la topographie des terrains et à la classe d'habitations.

Ces informations mettraient le Conseil d'hygiène en lieu de préparer une carte sanitaire de la ville qui serait d'un bien grand service.

Il n'y a aucun doute que l'inauguration d'un pareil système dans notre ville, aura pour but d'engager d'autres à suivre l'exemple de Montréal, ce qui tendrait à amener d'importantes réformes sanitaires, auxquelles Montréal étant destiné à devenir un bien grand centre commercial, ne peut qu'être fortement intéressé.

Aussitôt ces rapports reçus au Bureau de Santé, seront adressés aux familles affligées par ces maladies, des circulaires leur enseignant ce qu'elles auront à faire; pour ce qui a rapport à l'isolation des patients, à l'usage des désinfectants, ces circulaires les renseigneront enfin sur tout ce qu'il devra les protéger contre la contagion, et empêcher celle-ci de se répandre.

Ces rapports ainsi que ceux concernant la condition sanitaire des maisons et des premises seront enregistrés avec ordre de manière à pouvoir y référer en tout temps. Vous recevrez pour faire ces rapports des blancs et des enveloppes.

Le Conseil d'hygiène est confiant que vous voudrez bien engager les familles chez lesquelles existe des cas de maladies contagieuses et dont vous aurez connaissance d'en faire rapport au Bureau de Santé.

Et dans le cas où elles négligeraient de le faire vous vous ferez un devoir d'en faire vous-mêmes rapport, vous conformant ainsi au règlement.

Cette circulaire est adressée aux surintendants des collèges, des écoles, aux chefs d'ateliers et à d'autres grands établissements, les sollicitant de faire rapport au Bureau de Santé des cas de maladies contagieuses ci-haut mentionnées dont ils auraient connaissance.

Nous prions, en outre, les médecins des municipalités circonvoisines auxquelles cette circulaire est été envoyée de vouloir faire rapport au médecin de la Cité des cas de maladies contagieuses sous leur soin— Aussitôt ces rapports reçus le médecin de la Cité informera les autorités des municipalités où existe ces cas de maladie, les sollicitant de prendre des mesures préventives dans chaque cas.

Espérons que chacune de ces municipalités établira immédiatement un Conseil d'Hygiène que ce conseil se joindra au Conseil d'Hygiène de Montréal, afin de se prémunir contre les maladies contagieuses et surtout contre le choléra dont on craint la visite l'été prochain.

DR. LA ROCQUE.

#### LES CITÉS OUVRIÈRES.

L'immense développement du Commerce et de l'industrie a produit, entre autres résultats, l'organisation de grandes compagnies qui ont amené la décadence progressive de la plupart des petits établissements et a augmenté le nombre des ou

vriers en même temps qu'elle a diminué le nombre des patrons.

Il est clair, en effet, que le travail par grandes masses diminue les frais généraux et que la grande usine peut, à qualité égale, livrer ses produits à meilleur marché que le petit établissement. Les débouchés sont plus faciles et plus sûrs et la réputation d'une maison importante, que celle-ci doit avoir à cœur de soutenir offre, plus de sécurité pour la qualité des produits.

La décadence progressive des petits établissements a réduit un grand nombre de petits industriels et de petits commerçants à redescendre de la condition de patron à celle d'ouvriers ou d'employés.

Bien que le sort de l'empicé soit de beaucoup plus triste que celui de l'ouvrier, c'est de celui-ci que se sont occupés surtout les philosophes, les penseurs, les utopistes et les rêveurs.

Je ne fais ni mieux ni pire pour le moment.

Comme le développement de l'industrie surtout a été très brusque il en est résulté une perturbation subite dans la condition de l'ouvrier qui soumis souvent au caprice ou à la rapacité du patron a vu et voit encore souvent la misère arriver avec la diminution de salaire.

C'est alors qu'on vit naître presque en même temps un mouvement socialiste, en France, en Angleterre et en Allemagne.

L'anglais Owen, les français Cabot, Fourier, Prond'hon et autres, les économistes allemands élaborent tous des systèmes absurdes dont l'application amène la misère et le désordre.

Plusieurs ont tenté de fonder en France et en Angleterre la maison commune, la cité fraternelle ce qui furent autant d'insuccès.

Tous ces philanthropes !) commettaient une erreur grave, c'était la suppression de la propriété véritable; ils oubliaient que

l'homme s'attache à son champ à son jardin, bien autrement qu'il ne le fait quand il n'est plus que co-proprétaire de la chose commune.

Enfin d'autres hommes plus spéculateurs que philanthropes mais spéculateurs intelligents et moraux s'occupèrent de cette question au point de vue pratique et entre tous, un nom se présente à l'esprit c'est celui de Jean Dollfus.

La prose d'Eugène Vèron valant mieux que la mienne, je lui cède la place :

« En 1853 grâce à l'initiative de M. Jean Dollfus, douze des principaux fabricants de Mulhouse se sont constitués en société civile avec un capital de 60.000 piastres, divisées en soixante actions de mille piastres. Le but de l'association est de bâtir pour les ouvriers des maisons destinées à un seul ménage. Ce qui fait l'originalité de la conception et ce qui la rend digne de l'intérêt qu'on lui a accordé dans le public, c'est qu'il s'agit, ici non pas de prêter ou de louer des logements comme le font un grand nombre de manufacturiers mais de les vendre, c'est-à-dire transformer les ouvriers en propriétaires.

« Il est clair qu'il ne s'agit pas de bâtir des maisons pour dire ensuite aux ouvriers : donnez moi deux ou trois mille francs, et ma maison est à vous. Je crois qu'il n'y a guère en France ou ailleurs d'ouvriers qui puissent ainsi du jour au lendemain se procurer une pareille somme.

« S'il y en avait beaucoup, nous n'aurions pas à nous inquiéter de la question du crédit populaire. Aussi la combinaison de la Société malheureuse est elle tout différente.

L'acheteur commence par payer un à-compte de soixante ou quatre-vingt piastres suivant la valeur des maisons qui varient de cinq à sept cents piastres. Pour le reste il se libère par paiements mensuels de quatre à cinq piastres qui représentent ce

qu'il payerait pour la seule location de la même maison, et en douze ou treize ans, il se trouve propriétaire. Ou plutôt non, il est, propriétaire du jour même où il a payé les premiers soixante ou quarantevingt piastres, car à partir de ce moment, il n'est plus question de loyer mais d'acomptes sur le prix de la maison achetée par l'ouvrier.

La société lui accorde quinze ans pour se libérer et lui compte pour tous les versements qu'il fait dans l'intervalle un intérêt de cinq pour cent qui vient en déduction de la somme totale à verser. Il en résulte que la caisse de la Société devient pour ses débiteurs une véritable caisse d'épargne, recevant des dépôts dont le maximum est fixé par les prix de la maison à payer.

De même que dans les caisses d'épargne ordinaires, l'ouvrier reçoit un livret où sont inscrites successivement les sommes déposées par lui, ce qui lui permet de se rendre toujours compte de sa situation par rapport à la Société.

Au 30 Juin 1864, la Société des cités ouvrières avait déjà construit 692 maisons, sur lesquelles il y avait 576 de vendues.

Quand on songe qu'on est arrivé à un pareil résultat en treize ans et avec un capital de 355,000 fr, il y a de quoi être émerveillé, car les valeurs créées à l'aide de ces faibles moyens s'élèvent aujourd'hui à plus de trois millions.

Il ne faut pas oublier que la société s'est interdit tout bénéfice et qu'elle livre ses maisons au prix coûtant.

Pour se faire une idée juste de la valeur créée par elle, il ne faut donc pas les évaluer d'après le prix auquel elle les vend, mais d'après celui auquel elle pourrait les vendre.

Je vais maintenant étudier le mode

de construction de cités ouvrières et leurs avantages au point de vue hygiénique.

LEON LEDIEU.

### Par monts et par vaux.

Le Monde, La Presse, La Patrie, La Minerve, The Times, The Star L'Electeur, La Gazette de Joliette, L'Union de St Hyacinthe, La Presse de Farnham, etc.,

C'est peut-être un peu tard, mais nos remerciements n'en sont ni moins sincères, ni moins ardents, pour la presse canadienne qui prend part, avec une émulation admirable, au grand mouvement hygiénique dont la société d'Hygiène de la Province de Québec, par son organe le Journal d'Hygiène Populaire, est fier au mot d'ordre.

On comprend que la science hygiénique a besoin, pour vivre, de se répandre sans cesse et pour se maintenir de viser au triple point de vue de l'intérêt, de l'actualité et de la variété. Et comptant sur le zèle éprouvé de la presse et de nos collaborateurs, nous cultiverons avec ardeur, notre programme, et lecteurs et gouvernements seront satisfaits, nous n'en doutons pas, de notre mission pour le plus grand bien de l'humanité.

Fouillant sans cesse les méandres des applications pratiques de l'hygiène, nous propagerons, dans les masses, qui en ont tant besoin, les notions les plus indispensables de cette science.

Continuons notre salut fraternel à l'hygiène pratique et nous acquérons de cette science, la plus grande somme de santé possible et par là une plus grande force de résistance contre notre perfide ennemi, la maladie.

Quand le choléra viendra frapper à notre porte, nous apprécierons d'avantage la valeur et la raison d'une éducation sanitaire.

Mr le docteur Morin de Québec—Tous ceux qui s'intéressent activement aux questions d'hygiène publique apprécieront l'intérêt que Mr le Dr. Morin porte au Journal d'Hygiène Populaire. Nous avons à nous féliciter de sa collaboration et à le remercier cordialement du travail que cet estimable confrère s'impose pour nous fournir un tableau mensuel de la mortalité de la ville de Québec.

Les questions de statistique tiennent une trop large place dans les préoccupations et les études de la Société d'Hygiène de la Province de Québec pour ne pas signaler aujourd'hui l'initiative pratique de Mr. le Dr. Morin.

Espérons que d'autres confrères voudront bien faire de même, et nous envoyer un état de la mortalité de leurs villes ou paroisses.

\* \* \*

Nomination d'un inspecteur de l'abattoir à Troyes.

Par une loi passée à cet effet, le 24 Juillet 1884, un concours très sérieux a été ouvert le 1er Septembre dernier, pour la nomination d'un vétérinaire, proposé à l'inspection sanitaire des animaux amenés sur les foires et marchés, de l'abattoir public et des viandes destinées à la consommation. Les questions se rapportaient sur tout aux maladies contagieuses chez les animaux pouvant être transmises à l'homme. Les épreuves pratiques consistaient dans l'examen au microscope de viande trichinotée, de sang charbonné, etc. Cinq sur douze ont achevé avec distinction toutes les épreuves.

A quand le tour de Montréal pour la nomination d'inspecteurs compétents dans l'exercice de cette importante fonction ?

\* \* \*

LES WATER-CLOSETS.—Nous ne prétendons pas à l'idéal hygiénique, mais n'est-il

pas évident que la plupart de nos water-closets sont défectueux.

Dans un grand nombre de cabinets il n'y a pas de réservoir à l'eau, les cuvettes à soupape sont défectueuses, la chasse d'eau est insuffisante, enfin le siphon n'a pas la rigueur hygiénique voulue.

Ne serait-on pas en droit de demander à ce qu'un examen minutieux, suivi d'un rapport exact, soit fait de tous ces cabinets afin de s'enquérir de leur bon ou mauvais fonctionnement ?

Les incon vénients et les dangers auxquels les familles sont exposées, nous donnent le droit d'espérer que notre Conseil d'Hygiène favorisera notre plaidoyer en faveur de la propreté et de la salubrité de nos habitations.

DR J. I. DESROCHES.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL EN HYGIÈNE.

Les effets de l'alcoolisme.

Les Bulletins de l'Académie royale de médecine de Belgique, nous fournissent le texte des rapports sur les mémoires des concours (1880-1883), relatifs « aux effets de l'alcoolisme au point de vue matériel, psychique et médico-légal. » Ils ont été rédigés par notre collègue de la Société, M. le Dr. Hyac. Kuborn, qui a bien voulu offrir à la bibliothèque un exemplaire de ce travail, chef d'œuvre d'exposition et d'analyse, qui revête les brillantes qualités littéraires et scientifiques de l'éminent hygiéniste. A ce titre nous lui devons une mention toute spéciale.

La question mise au concours était formulée en ces termes :

« Déterminer, en s'appuyant sur des observations précises les effets de l'alcoolisme, au point de vue matérielle et psychique tant sur l'individu que sur sa descendance. »

Quatre concurrents avaient répondu à l'appel de l'Académie. Celle-ci, après avoir entendu les conclusions de la Commission, les discutait avec soin et adoptait l'amendement suivant de M. Warlemont.

« Les deux mémoires de concours signalés par la Commission, comme dignes d'une récompense ont une valeur réelle ; mais ils négligent une partie importante de la question.

« Il n'y a donc lieu de leur décerner ni le prix ni des récompenses, mais bien de maintenir la question au concours en précisant davantage. »

Pour préciser davantage, la Commission (MM. Desguil, Barella et Kuborn) ajouta au programme primitif le développement suivant :

« Il est bien entendu qu'en traitant de l'alcoolisme au point de vue psychique les concurrents auront à apprécier, en utilisant les données de l'anatomo-pathologie et les documents fournis par les expertises médico-légales, la limite qui sépare l'ivresse de la folie, ainsi que la responsabilité de l'ivrogne dans les actes dont il est l'auteur.

Cinq concurrents ont répondu au nouvel appel de l'Académie.

Voici quelques extraits des appréciations du savant rapporteur sur chaque mémoire :

No. 1. « L'ivrognerie tue plus de monde que les fièvres, les pleurésies et toutes les maladies les plus fertiles et les plus meurtrières. » (*Odiar*).

Ce mémoire émane d'un praticien instruit, expérimenté, possédant son sujet, malgré d'importantes lacunes (données de l'anatomie pathologique et documents médico-légaux), il est très intéressant et renferme un certain nombre d'observations personnelles bien dignes d'attention.

No. 2. « Le sage se suffit à lui-même. »

Ce mémoire écrit en français par un auteur étranger à la langue, est d'un style diffus et confond l'ivresse avec l'ivrognerie.

Il effleure à peine l'anatomie pathologique et la pathologie de l'alcoolisme. C'est un travail incomplet.

« Si desint vires tamen est laudenda voluntas. »

La première partie de ce mémoire est consacrée à des descriptions, études et analyses ; l'autre aux observations. La division du sujet est rationnelle, l'exposition en est claire, méthodique.

S'il présente d'assez nombreux *desiderata* dans la deuxième moitié de la première partie, il constitue cependant un travail méthodique digne d'attention d'un esprit logique et distingué. »

No. 4. « Si desint vires, tamen est laudenda voluntas. »

L'auteur émet comme démontré l'opinion que l'alcool s'empare d'une partie de l'oxygène des globules du sang, et toutes les conséquences qui en découlent. L'alcalinité du sang est certes une condition importante pour que les combustions organiques, la production de la chaleur, les échanges nutritifs puissent se réaliser. Mais cette assertion que l'alcool s'oxyde en partie aux dépens des globules du sang, reste hasardée tout aussi hasardée que celle qui consiste, par exemple, à conclure d'une formation de cet ozone dans le sang extraits du corps, à l'existence de cet ozone dans le sang qui circule.

Les deux chapitres capitaux du mémoire sont écrits sous la dictée de von Krafft-Ebing, qui, au point de vue médico-légal, a le premier bien précisé les caractères des états et des réactions pathologiques dus à l'alcool, et sous la dictée de M. Tardieu, pour ce qui concerne la « responsabilité du buveur ivrogne. »

Il est incontestable que l'auteur est au courant de la pathologie mentale, qu'il fait preuve d'une grande érudition de bon sens, et qu'il possède la littérature médicale étrangère, en somme, son mémoire

constitue une bonne monographie de l'alcool et de l'alcoolisme. »

No. 5. — « Faisons de la clinique exacte et nous aurons de la médecine légale vraiment utile, et absolument à l'abri de toute controverse. (Legrand du Saulle).

« La classification de l'auteur repose sur la pathologie et la clinique.

1re. *Partie* : Alcoolisme aigu ; ivresse ou intoxication aiguë et suraiguë.

2e. *Partie* : Alcoolisme chronique, ou intoxication lente et progressive.

3e. *Partie* : Epiphénomènes de l'alcoolisme chronique tels que la folie alcoolique et le *delirium tremens*, ou alcoolisme psychique.

4e. *Partie* : Alcoolisme héréditaire ; dipsomanie.

« Cette œuvre porte l'empreinte d'une puissante unité de conception et d'exécution. Nous n'y pouvons signaler ni une contradiction, ni une défaillance. Le problème à résoudre est nettement posé dans tous ses termes.

« En résumé, ce travail constitue une œuvre magistrale de forte originalité, écrite par un médecin doublé d'un philosophe et qui, si nous ne nous trompons, est destinée à devenir classique.

Arrivons à l'appréciation générale que formule M. Kuborn après une analyse détaillée qui occupe 158 pages du *Bulletin*.

« L'hystérie et l'alcoolisme sont les deux notes pathologiques qui dominent à notre époque.

« Il y a bien plus d'un demi-siècle que des médecins éminents en Suède, en Angleterre, en Allemagne, en Autriche, en France, en Belgique, en Hollande et aux États-Unis ont démontré à toute évidence l'influence de l'ivresse et de l'alcoolisme sur les suicides, les crimes et les délits ; sur la moralité et la misère ; sur la durée de la vie ; sur l'aliénation mentale ; sur les modifications organiques qui se trans-

mettent des parents aux enfants et qui se traduisent chez ceux-ci par la paralysie congénitale, les convulsions, l'épilepsie, l'hypochondrie, l'idiotie, l'imbécillité, par des arrêts de développement physique et intellectuel, par une mortalité précoce, par des tendances morales perverses et le penchant à l'ivrognerie.

Une loi qui modérerait l'abus des boissons alcooliques, loi d'un caractère de haute moralité, aurait pour effet matériel l'augmentation de la prospérité générale, par l'accroissement de la vie des individus la diminution des frais de justice et l'allégement des charges qui pèsent sur l'assistance publique.

» Est-ce sous prétexte de liberté individuelle que l'État se désintéresserait des effets d'un abus qui n'engage pas seulement celui qui le commet, mais qui déçoit et corrompt ses enfants ?

Le droit qu'a l'État d'intervenir n'est pas contestable et le devoir de le faire s'impose à lui.

» Nous ne ferons pas des législateurs l'injure de les croire assez aveugles pour nier la clarté des faits, ou de penser qu'absorbés par des préoccupations d'intérêts de personnes ou de parti ils hésitent à s'aliéner les vendeurs de genièvre dont les suffrages pèsent d'un grand poids dans la balance électorale.

» Plusieurs concurrents ont touché à ces graves questions et ont apporté à les élucider un nouveau contingent de faits non isolés, mais généraux. Toutefois, ces points d'hygiène sociale n'étaient pas indispensables à la solution du problème posé par l'Académie. En ce qui concerne les lésions anatomiques dues à l'alcoolisme, il leur eût été difficile d'ajouter aux données acquises par la science. Mais ces dernières sont loin de compter avec la physiologie pathologique, et aucun des concurrents n'a institué d'expériences personnelles pour



résoudra quelques uns des *desiderata* qu'elle laisse. Un autre champ était ouvert à leurs investigations, celui des rapports des lésions anatomiques et des troubles physiologiques avec les déviations psychiques et morales chez l'ivrogne et l'alcoolisé : celui des conséquences que comportent celle-ci au point de vue de la médecine légale.

» En dehors de ce champ, la Commission aurait pu éprouver quelque embarras à classer les concurrents. Peut-être aurait-elle proposé à l'Académie de diviser le prix.

» La façon magistrale, la hauteur de vue avec lesquelles l'auteur du mémoire No. 5 a traité les points capitaux de la question a dissipé toute hésitation. »

DR HYAC. KUBORN.

(Le lauréat est M. le Dr Lentz, médecin directeur de l'asile d'aliénés de l'Etat, à Tournai.)

## L'ENFANT.

### ALIMENTATION.

Dès son apparition, Bébé a été reçu avec les éclats de la joie la plus pure. On l'a entouré de petits soins, on lui a fait des lotions générales suivies de frictions légèrement stimulantes. On a enlevé de sa bouche le liquide filant (mucosités) qui l'embarrassait. On l'a couvert de vêtements mollets et chauds. Enfin, rien n'a été épargné pour rendre douce et agréable son entrée dans cette vie amère.

Cependant, il lui manque quelque chose, ses cris persistants indiquent qu'il n'est pas satisfait. Ah ! Je le comprends, la séparation brusque qui a lieu entre sa mère et lui, et l'établissement de la respiration, ont éveillé un besoin nouveau et impérieux — le besoin nourriture.

Quel met pourrait convenir à cet estomac si délicat ?

Quel nectar assez fin sustentera cet organisme si tendre et si fidèle ?

N'ayez inquiétude, jeune mère, la nature a pourvu aux besoins de ses enfants. Cet aliment précieux, c'est le lait, et c'est vous-même qui le fournirez. Soyez heureuse, votre dévouement, expression d'amour, va trouver un libre champ d'exercice : après avoir nourri votre enfant de votre sang, vous le nourrirez de votre lait.

De grâce, n'abandonnez pas cette prérogative sacrée à un sein mercenaire. Le sein maternel est la source alimentaire de l'enfant pendant les neuf ou douze premiers mois de son existence.

\* \*\*

Le lait. Je laisserai de côté les expressions *barbares* que la science a accrochées à chaque chose et je dirai en bon *canayen* que le lait se compose de crème, de fromage (caséum), de petit lait, de sucre et d'eau.

C'est un aliment complet renfermant les éléments nécessaires à la conservation et au développement de notre corps.

\* \*\*

Pendant les premières semaines, l'enfant devra prendre le sein toutes les trois heures le jour, et moins souvent la nuit. Plus tard on le lui donnera toutes les 4 ou 5 heures. C'est une grande erreur de faire boire un enfant chaque fois qu'il pleure s'il a bu à une heure convenable et s'il continue à s'agiter, cherchez ailleurs la cause de son trouble.

\* \*\*

On ne devra sevrer l'enfant que lorsque les accidents de la dentition seront passés. C'est une règle absolue dont on ne devra se départir que sur l'avis du médecin de famille.

ABUS.—Bébé boit avec avidité et acquiert en quelques semaines, un embonpoint que les parents constatent avec une légitime satisfaction.

Quelle joie ! Quel bonheur pour eux de le voir, ce chor petit, se développer à l'aise sans trouble, sans obstacle, sans accident !

Mais, hélas ! les plus belles pages de la vie ont leur revers. Trop souvent, l'excès coudoie la règle et en détruit les bienfaits. Pendant cette première floraison de santé se prépare, d'une manière insidieuse, une série de phénomènes fâcheux.

La mère remarque d'abord qu'après chaque tétée, son enfant rejette une partie du lait qu'il vient de boire. Elle ne s'en émeut guère, parce que le lait ainsi rejeté n'a pas changé de condition ; *il est naturel*. Plus tard, les matières vomies sont composées de caillots exhalant une odeur âcre. Des gaz s'échappent de la bouche du petit qui est torturé de crampes d'estomac, de douleurs intestinales, la diarrhée éclate et un déperissement général s'ensuit. L'alarme est grande, on fait venir le médecin. Celui-ci, qui est hygiéniste avant tout, ordonne à la mère de revenir aux règles de la prudence hygiénique.

Madame, dit-il, avec une sagesse aussi paternelle qu'éclairée, votre enfant a bu plus que la capacité de son estomac le permettait. A l'avenir, donnez lui le soin à heures régulières et à plus longs intervalles. Empêchez-le de boire trop longtemps, vous rappelant toujours que lorsque votre enfant a cessé d'avoir soif, il ne cesse pas pour cela de boire et que vous devez avoir pour lui, du discernement et de la discrétion.

Dans une prochaine chronique nous étudierons le régime de l'alimentation *mixte*.

J. M. BEAUSOLEIL, M. D.

## LES ORDURES MÉNAGÈRES

A VIENNE.

Le Service sanitaire de Vienne vient de soumettre à la sanction de l'autorité le projet de règlement suivant. Il s'agit d'une réforme radicale du mode actuel de conservation et de transport des ordures qui, on le sait, sont le foyer de prédilection d'une foule de germes infectieux.

1o Le système d'évacuation des ordures ménagères sera analogue à celui des fosses mobiles.

2o Chaque habitation sera pourvue au moins de deux récipients pour recevoir les ordures de toute la maison. Ils seront imperméables, munis d'un couvercle fermant hermétiquement ; les parois internes seront lisses et unies afin que la désinfection en soit facile. Ces récipients seront toujours en un état parfait d'entretien, placés dans un endroit *ad hoc* clos autant que possible.

3o Ces récipients seront transportés fermés sur des voitures spéciales au lieu de décharge ; ils seront rapportés vides à leur adresse respective.

4o La désinfection des locaux et des récipients sera prescrite suivant les besoins et surveillée par l'inspecteur sanitaire.

On le sait, ce n'est pas de la *forme* ni de l'uniformité des récipients qu'on se préoccupe surtout à Vienne. On tient avant tout à mettre les locataires des maisons et les habitants de la ville à l'abri des matières infectantes. Ce projet de règlement n'est pas l'œuvre d'un administrateur, mais d'un médecin ; la santé publique ne tardera pas à en ressentir les effets salutaires. (*Allg. Wiener Mediz. Zeitung*, 14 avril 1884.—*Journal d'Hygiène*.)

## MORTALITÉ DE LA CITÉ DE QUÉBEC

Novembre 1884.

SEXE.	QUARTIERS.
Masculin..... 64	Notre-Dame ..... 14
Féminin ..... 55	St-Potrice ..... 13
Total..... 119	St Roch..... 23
CONDITION.	Jacques-Cartier..... 18
Mariés..... 35	St-Sauveur.. ..... 32
Veufs ..... 2	St-Jean ..... 13
Veuves..... 8	Hôpital Général..... 2
Célibataires..... 16	Hôpital du Sacré-Cœur..... 3
Enfants..... 58	Hospice Sœurs de Charité..... 1
Total..... 119	Total..... 119
NATIONALITÉS.	MORT-NÉS.
Canadiens-français... 100	Canadiens-français..... 6
Anglais..... 1	Anglais..... 1
Irlandais..... 12	Total..... 7
Ecossais ..... 1	
Inconnues..... 5	
Total..... 119	

AGES.	Catholiques.		Protestants.	TOTAL.
	Canadiens et autres.	Irlandais.		
Au-dessus d'un an.....	33	2	1	36
De 1 à 5 ans.....	10	1		11
De 5 à 10 ans.....	7	1		8
De 10 à 15 ans.....	2			2
De 15 à 20 ans.....	3	2	1	6
De 20 à 30 ans.....	10		1	11
De 30 à 40 ans.....	8	1		9
De 40 à 50 ans.....	10	2	1	13
De 50 à 60 ans.....	4	2		6
De 60 à 70 ans.....	7	1		8
De 70 à 80 ans.....	6			6
De 80 à 90 ans.....	1		1	2
De 90 à 100 ans.....	1			1
De 100 et au-dessus .....				
Inconnus.....				
Total.....	102	12	5	119

CAUSES DE LA MORT.	
<i>1re Classe. Maladie Zymotique.</i>	
Diphthérie .....	5
Croup .....	1
Coqueluche.....	1
Fièvres Typhoïdes.....	2
Dysenterie.....	16
Autres maladies zymotiques.....	16
<b>Total.....</b>	<b>26</b>
<i>2me Classe. Maladies Constitutionnelles.</i>	
Cancer.....	2
Consomption.....	11
Autres maladies constitutionnelles.....	3
<b>Total.....</b>	<b>16</b>
<i>3me Classe. Maladies Locales.</i>	
Paralytie.....	7
Affections cérébrales .....	12
Maladies des organes circulatoires.....	17
Bronchite .....	2
Pneumonie .....	7
Maladies des voies respiratoires.....	5
Maladies des organes digestifs .....	2
Autres maladies locales.....	2
<b>Total.....</b>	<b>54</b>
<i>4me Classe. Maladies de développement.</i>	
Naissance prématurée.....	11
Dentition.....	3
Vieillesse.....	8
Débilité.....	7
Autres maladies de développement.....	4
<b>Total .....</b>	<b>33</b>
<i>5me Classe. Décès par violence.</i>	
.....	0
<b>Grand total.....</b>	<b>119</b>

MORTALITÉ DE LA CITÉ DE MONTRÉAL	
MOIS DE DECEMBRE, 1884.	
SEXES.	
Masculin .....	189
Féminin.....	184
<b>Total.....</b>	<b>373</b>
CONDITIONS.	
Mariés.....	71
Veufs.....	3
Veuves.....	16
Célibataires.....	39

Enfants.....	244
<b>Total.....</b>	<b>273</b>
NATIONALITES	
Canadiens-Français.....	259
Canadiens-Anglais.....	69
Irlandais.....	18
Anglais.....	13
Ecossais.....	7
Autres nationalités.....	7
Inconnus.....	0
<b>Total.....</b>	<b>373</b>

QUARTIERS.	
Ste. Anne.....	49
St Antoine.....	66
St Laurent.....	19
St Louis.....	41
St Jacques.....	80
Ste Marie.....	85
Ouest.....	0
Centre .....	0
Est.....	8
Hochelaga.....	2
Inconnus.....	4
Hôpital Civique.....	0
Hôtel-Dieu.....	4
Hopital Notre-Dame.....	0
Hôpital Anglais.....	13
Autres institutions.....	2
<b>Total.....</b>	<b>373</b>

MORT-NES.	
Canadiens-Français.....	8
Catholiques parlant l'Anglais.....	3
Protestants.....	2
<b>Total.....</b>	<b>13</b>
Masculin...11	Féminin...2—Total. 13

CAUSES DE LA MORTALITE.	
<i>1ère Classe.—Maladies Zymotiques :</i>	
Variole.....	0
Rougeole.....	12
Scarlatine.....	2
Dyphtherie.....	52
Croup.....	27
Coqueluche.....	5
Fièvres Typhoïdes.....	8
Cers : Spin. Meningitis.....	1
Autres fièvres.....	6
Dysenterie.....	1
Diarrhée.....	1

Choléra infantum.....	1
Autre maladie Zymotique.....	4
<b>Total.....</b>	<b>120</b>
<i>2ème Classe.—Maladies Constitutionnelles</i>	
Cancer.....	6
Phthisie.....	36
Maladies Constitutionnelles.....	6
<b>Total.....</b>	<b>48</b>
<i>3ème Classe.—Maladies locales :</i>	
Céphalites.....	17
Appopléxie.....	6
Paralysie.....	12
Convulsions.....	6
Maladies du cerveau et du système nerveux...	5
Maladies des org de la circulation	23
Bronchite.....	23
Pneumonie.....	22
Maladies des org. respiratoires...	12
Maladie des organes digestifs.....	12
Autres maladies locales.....	6
<b>Total.....</b>	<b>141</b>
<i>4ème Classe.—Maladies de développement</i>	
Naissance prématurée.....	10
Dertition.....	3
Vieillesse.....	4
Débilité.....	24
Autres maladies de développement	2
<b>Total.....</b>	<b>43</b>
<i>5ème Classe.—Décès par violence :</i>	
Accidentelles.....	9
Chirurgicales.....	4
Autres causes.....	0
Inconnues.....	8
<b>Total.....</b>	<b>21</b>
<b>Grand Total.....</b>	<b>373</b>

## RÉSUMÉ

## DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES.

faites à l'observatoire du Collège McGill,  
par C. H. McLEOD B. A. S.

Température moyenne de Décembre,	16.51
Moyenne du Baromètre,	30.1140
Humidité moyenne,	86.00
Vitesse moyenne du vent par heure	11.81
Direction générale du vent,	w. s. par w
Moyenne du ciel couvert,	64.3 par cent

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ  
D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE  
QUÉBEC.

Séance du 31 Janvier 1885.

Présidence : Dr. Norbert Fafard.

Ordre du jour : Election des officiers.

PRESIDENT :—Dr. N. Fafard, réélu.

1er. Vice-Président : J. L. Archambault

2ème " J. E. Vanier Ing Civ.

Secrétaires : Dr. Ls. Laberge réélu. Dr.

J. I. Desroches.

Trésorier : J. Z. Resther, réélu.

Comité de Régie : C. A. Pfister, l'éche-

vin Grav, Dr. A. A. Foucher, Dr L. J.

V. Cléroux, Dr. J. M. Beansoloil, L. H.

Archambeault.

Le 5 Février à 8 heures précises, assem-

blée du Comité de Régie, à la Résidence

de Mr. J. L. Archambeault No. 38 rue

Berri pour l'audition des rapports des

Secrétaires et du Trésorier.

## PRIME OFFERTE AUX ABONNES

Qu'est-ce qu'un thermomètre ?

C'est un instrument qui indique le degré actuel de température. Son utilité est évidente : en un clin d'œil on peut apprécier si une chambre est à un degré convenable de température. Chaque logement devrait en être pourvu.

Tout abonné ancien ou nouveau, qui nous fera parvenir d'ici au quinze Février, le montant de sa souscription annuelle au Journal d'Hygiène Populaire, aura droit de réclamer un de ces précieux instruments. Il n'aura qu'à présenter son reçu à l'une des adresses suivantes :

Dr. J. I. Desroches,

189, rue Amherst.

Dr. J. M. Beausoleil,

66, rue St-Denis.

W. F. Daniel, Imp.

25, rue Ste-Thérèse.